

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-8-11

Séance du vendredi 6 novembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**PROGRAMME E 758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
ANIMATIONS THEATRALES OU MUSICALES SCOLAIRES EN LANGUE
REGIONALE (ALLEMAND ET DIALECTE ALSACIEN) DANS LES COLLEGES
2009/2010**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° E 6-2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le versement des subventions aux collèges dotés d'une voie bilingue selon la liste figurant au rapport pour un montant global de 25 000 € :
- ❖
 - pour le collège privé, l'aide sera imputée sur le programme E 758, chapitre 65, nature 6574, fonction 28.
 - pour les collèges publics, cette participation sera imputée sur le programme E 758, chapitre 65, nature 65737, fonction 28.

- ❖ autorise le Président à signer avec chaque établissement la convention de financement.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions